



Campagne de sécurité EN TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis 1986, il n'y a eu **aucun** décès parmi les passagers d'un autobus scolaire âgés de 5 à 17 ans.

Aucun enfant n'a été mortellement heurté par un autobus scolaire depuis février 2006.

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, 17 653 écoliers âgés de 5 à 8 ans ont vu l'animation *Sur la route des dragons*, qui traite des comportements sécuritaires à adopter dans leurs déplacements en autobus scolaire et à pied.

La Société soutient la Fédération des transporteurs par autobus pour la réalisation de la campagne, ce qui lui permet de joindre plus de 480 000 écoliers.

L'autobus scolaire, un mode de transport sécuritaire

En 2013, il y avait 10 335 autobus et minibus scolaires immatriculés au Québec.

Ces véhicules parcourent environ un million de kilomètres par jour¹.

Ils transportent près de 523 000 écoliers, matin et soir, soit 54 % des quelque 970 000 élèves inscrits au préscolaire, au primaire ou au secondaire dans une école publique ou privée au Québec².

Des actions de prévention gagnantes

Chaque année, de nombreuses opérations de sensibilisation en zones scolaires sont organisées en collaboration avec les services policiers, le milieu scolaire et d'autres partenaires.

Contrôle routier Québec a vérifié l'état et la conformité de 1 529 autobus, minibus et berlines affectés au transport scolaire en 2014.

1. Donnée de la Fédération des transporteurs par autobus.

2. Données du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012-2013.



Campagne de sécurité EN TRANSPORT SCOLAIRE

Bilan routier du transport scolaire Année 2013³

TABLEAU 1

**PORTRAIT DES VICTIMES
D'ACCIDENTS
LIÉS AU TRANSPORT
SCOLAIRE EN 2013**

VICTIMES	ÂGÉES DE 5 À 17 ANS	AUTRES ⁴	TOTAL
Blessées légèrement	76	193	269
Blessées gravement	8	14	22
Décédées	0	2	2
Total	84	209	293

TABLEAU 2

**PORTRAIT DES PIÉTONS
VICTIMES D'UN ACCIDENT
QUI TRAVERSAIENT
LA RUE, MONTAIENT
À BORD OU DESCEN-
DAIENT D'UN AUTOBUS
SCOLAIRE EN 2013⁵**

VICTIMES	ÂGÉES DE 5 À 17 ANS	AUTRES ⁴	TOTAL
Blessées légèrement	3	3	6
Blessées gravement	1	2	3
Décédées	0	0	0
Total	4	5	9

C-52961 (15-02)

saaq.gouv.qc.ca/media

3. L'autobus ou le véhicule servant au transport scolaire n'était pas nécessairement impliqué dans la collision.

4. Âgées de moins de 5 ans ou de plus de 17 ans.

5. Ces piétons n'ont pas nécessairement été heurtés par l'autobus scolaire. Ils peuvent avoir été heurtés par un autre véhicule.

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 